

RETRAITE :

Plus que quelques mois aux salariés Français à l'étranger pour racheter leurs trimestres manquants...

Paris, le 14 octobre 2010 - La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 modifie les conditions de rachat de trimestres pour les carrières effectuées à l'étranger. **A compter du 1^{er} janvier 2011, le coût de rachat de trimestres pour une période de salariat à l'étranger va quadrupler !**

Jusqu'à présent calculé sur une base forfaitaire, le coût des rachats de trimestres pour les périodes d'expatriation s'alignera sur le coût de trimestres classiques (« rachats Fillon »), soit multiplié par 4.

Sont concernés par ce nouveau dispositif :

- les salariés ayant effectué leur carrière hors de l'Union-Européenne et dans un pays n'ayant pas signé une convention de sécurité sociale avec la France. C'est le cas notamment de la Chine, la Russie, le Brésil, les pays d'Amérique du Sud, l'Inde ou les pays d'Afrique anglophone.
- les salariés ayant travaillé dans plusieurs pays

Par exemple : une personne âgée de 60 ans, ayant travaillé en Chine au cours de sa carrière et disposant de revenus supérieurs à 34 308€ (plafond de la tranche A), verse aujourd'hui 1 472€ par trimestre racheté et 4 162€ à partir du 1^{er} janvier !

Pour certains expatriés, cette clause peut s'avérer très lourde de conséquences et le temps leur est à présent compté ! Comment racheter les trimestres manquants ? Quelles sont les démarches depuis l'étranger ? Quels conseils pour les actifs expatriés loin de l'âge de la retraite ? Quelles conséquences pour la mobilité internationale ?

La société Equance, experte dans le conseil patrimonial dédié aux expatriés et expérimentée dans la réalisation de bilans de retraite internationale, se propose de vous apporter son éclairage sur le sujet.

Nous pouvons vous mettre en relation avec les dirigeants et/ou conseillers Equance locaux.

Pour cela, n'hésitez pas à contacter le service de presse :

Agence FARGO

Yaëlle Besnainou

Tel : 01 44 82 95 47 / ybesnainou@fargo-media.com

NB : Expatriation en chiffres - Près de 1,5 million d'expatriés Français en 2010. Depuis 2000, la population de non-résidents Français a augmenté de plus de 40 % ! (Ministère des Affaires Etrangères)

A propos d'Equance :

Equance est une société offrant des prestations de conseil, d'ingénierie patrimoniale et de gestion pour le compte de résidents et non-résidents français. La société s'appuie sur un réseau indépendant de consultants en gestion de patrimoine répartis sur le territoire français et dans plus de 40 pays. Forte des 20 ans d'expérience de ses associés, la société s'est imposée parmi les leaders dans la gestion du patrimoine des Français de l'étranger et comme un acteur alternatif significatif sur le marché national. Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros, indépendante, Equance est dirigée par Olivier Grenon-Andrieu, Président, et Didier Bujon, Directeur Général. www.equance.com